



ACTUALITÉ

Les taxis ont le blues

TRANSPORTS. La 12^e édition du Salon des taxis a démarré hier à Paris. Un rendez-vous particulier à l'heure de la montée en puissance des VTC.



Porte de Versailles, Paris (XV^e), hier. David Jorge, 47 ans, taxi à Paris depuis vingt ans, évoque des conditions d'activité « de plus en plus compliquées et difficiles ».

ad76e56b5310880fd2c243b46e01056502c32d29d13b5a2



DRÔLE D'AMBIANCE, hier, dans les allées du 12^e Salon des taxis à Paris, porte de Versailles (XV^e). Une édition un peu à part, un an après l'irruption des VTC (véhicules de tourisme avec chauffeur) et de la bête noire Uber dans la région parisienne. Entre les stands de constructeurs présentant leurs derniers modèles professionnels, ceux des écoles de formation ou les commerciaux vantant les dernières applis informatiques, les chauffeurs balançaient entre morosité et, malgré tout, espoir.

« Les VTC ? Ils veulent faire notre métier, mais sans en avoir les contraintes ou payer les mêmes charges », maugrée David Jorge, 47 ans et taxi à Paris depuis vingt ans. « Je suis pour la concurrence, mais à armes égales », indique-t-il, évoquant des conditions d'activité « de plus en plus compliquées et difficiles ces dernières années quand il n'y avait pas les Auto-lib³, les motos-taxis ou Uber. Oui, bien sûr, je gagne ma vie, poursuit David, mais je suis obligé de travailler de 70 heures à 80 heures par semaine pour garder les mêmes revenus qu'il y a une dizaine d'années. Rapporté au taux horaire, j'ai calculé que j'étais même au-dessous du smic. Et je n'ai plus de vie de famille... » Venu

au Salon des taxis avec un collègue « taxi comme lui », David veut quitter son statut de locataire — il loue une licence — pour s'acheter la précieuse plaque. « Un ami en a acheté une à 185 000 € l'année dernière, mais le prix a remonté depuis à 200 000, 220 000 €. J'ai un apport, mais je vais quand même devoir rembourser 1 900 € par mois à la banque pendant neuf ans si j'obtiens un prêt. »

« Mon activité est en baisse d'environ 50 % depuis octobre-novembre »

Slim Hemsas, artisan

Un peu plus loin, devant le stand de la Fédération des transports indépendants, Slim Hemsas dresse à peu près le même constat. Pour cet artisan du taxi, l'arrivée des VTC « n'a pas forcément fait du bien » à la profession.

« J'ai dû emprunter sur douze ans pour payer ma licence (160 000 €) alors que mon activité est en baisse d'environ 50 % depuis octobre-novembre. » Les dernières mesures régle-

mentant les VTC ? « Elles devraient être appliquées et ce n'est pas le cas, assure Slim. Non seulement ces personnes — les VTC — n'ont rien investi, n'ont pas de licence à payer, mais ils ne respectent rien. Ils prennent les couloirs de bus et n'attendent pas le délai prévu avant de prendre un client », assure Slim. Autant de conditions de travail difficiles qui n'effraient pourtant pas Eric Weber, 53 ans.

En pleine reconversion professionnelle, cet ancien agent de voyages est venu au salon s'informer sur la formation au métier de taxi. « Depuis tout petit, j'aime la conduite et puis j'avais envie de changer de métier, explique-t-il. Je vais m'inscrire dans une école pour une formation de trois mois et opter dans un premier temps pour le statut de salarié, car une licence à 200 000 €, c'est trop cher pour moi. » Eric a bon espoir de décrocher du travail. « Je parle couramment anglais et allemand, avec des notions d'italien et d'espagnol. Je pense que c'est un atout pour exercer cette profession. »

BRUNO MAZURIER





VOIX EXPRESS

Propos recueillis par LOUISE COLCOMBET

Etes-vous satisfait du service rendu par les taxis ?



Mathilde Scheffler
27 ans, étudiante
Lyon (69)

« Les taxis sont souvent très sympas et serviables. Héler un taxi dans la rue, cela a son charme. J'ai habité à Londres, et en raison du prix, j'ai énormément fait appel à Uber : on pouvait faire plus de 50 % d'économie. En France, l'écart de prix n'est pas si avantageux. Et puis il m'est déjà arrivée plusieurs fois avec Uber que le chauffeur ne vienne pas, et d'arriver en retard à mes rendez-vous... »



Alvaro Rondon
70 ans, retraité
Paris (XII^e)

« J'en prends plusieurs fois par semaine, j'ai même ma compagnie attitrée. Ils ont mes coordonnées, ça va vite, c'est simple. J'adore discuter avec les chauffeurs. Et puis ils sont fiables ! Un jour, j'ai voulu réserver une navette pour l'aéroport et elle n'est pas venue. J'aimerais quand même tester Uber, d'après mon fils c'est moins cher. C'est juste que je ne peux pas télécharger l'appli sur mon téléphone... »



Vincent Lomagno
43 ans, agent de maîtrise
Avignon (84)

« Le problème c'est de les trouver ! A Paris, à certaines heures de la nuit, c'est mission impossible. Et puis, ils ne prennent pas toujours la carte bleue, ou alors la machine est en panne... Après des années de monopole, c'est plutôt sain qu'il y ait enfin de la concurrence. Ça va réguler le marché, pousser les taxis à se moderniser, à être plus flexibles et je suis persuadé qu'il y a de la place pour tout le monde. »



Mourad Katfi
25 ans, acheteur
Nantes (44)

« C'est trop cher et il y a des abus, comme lorsqu'un taxi commandé par téléphone arrive exprès en avance pour faire tourner le compteur... Et le tarif ne baisse pas quand l'essence baisse. Mais le métier est épuisant, ils triment pour payer leur licence... Celle-ci est beaucoup trop chère, il faudrait la supprimer : tout le monde devrait travailler avec les mêmes règles et des tarifs fixes et abordables. »



Guillian Cartiaux
21 ans, étudiant
Colombes (92)

« Non, je ne peux tout simplement pas me le payer... Je n'ai rien contre eux, mon grand-père était taxi. Uber, c'est moins cher. Les voitures sont plus confortables, on peut choisir son véhicule, l'application est très simple et votre compte est directement débité, pas besoin d'espèce. Je l'ai téléchargé et mon prochain trajet ce sera avec Uber, voire UberPop, c'est encore moins cher ! »

Les VTC mieux encadrés

Censée freiner la concurrence faite aux taxis et applicable à 90 % depuis le 1^{er} janvier 2015, la loi Thévenoud encadre l'activité des véhicules de transport avec chauffeur (VTC). Notamment en les obligeant à ne travailler que sur réservation. En clair, interdiction pour les VTC de rouler en attendant d'être appelé. Cette pratique, la maraude, est réservée aux taxis. Il suffit cependant d'allumer son smartphone et de trouver l'application Uber pour connaître les voitures à proximité affiliées à ce réseau. De même, les VTC doivent retourner au garage entre deux clients. Ce qui, normalement, leur interdit d'attendre des clients aux aéroports. Le prix de la prestation doit aussi être déterminé lors de la réservation. La jugeant « pas totalement adaptée » à la réalité des pratiques, le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, veut prochainement revoir la loi afin de trouver « un équilibre plus satisfaisant » entre taxis et VTC !

B.M.